



À SAVOIR

À SAVOIR

À SAVOIR

**Dates de
remise pour
les demandes
d'aide
financière**

Dans le but de permettre une attribution équitable des fonds disponibles, il y a deux dates de remise par trimestre.

Quelques jours après la date fixée, le comité responsable de l'analyse des demandes se réunit et étudie les demandes déposées.

Le comité attribue les sommes aux activités et projets selon les critères établis ainsi que selon l'enveloppe budgétaire prévue.

Consultez les documents Conditions d'admissibilité et Aide financière maximale accordée sur le site de la Fondation.

TRIMESTRE AUTOMNE 2024

Date de remise : 05 octobre

TRIMESTRE HIVER 2025

Date de remise : 07 février

DORÉNAVANT

Les sommes accordées seront payables après le dépôt des pièces justificatives des dépenses engagées et du cahier de présentation lié à la visibilité accordée à la Fondation (articles, photos, etc.).

Note: Vous devez remplir un formulaire de demande d'aide financière qui est disponible sur le site Internet de la fondation sous l'onglet.
- Présenter une demande d'aide financière -
<http://site.cegep-rimouski.qc.ca/fondation/page/Aide-financiere.aspx>